

JOURNAL

HEBDOMADAIRE DE LA DIETE

PAR M^r: DE V.

N^o: XLVI.

SEPTEMBRE 1789.

Dimanche 27.

Séance du Lundi 28.

LES nouveaux impôts, déjà établis, ne pouvant suffire aux dépenses actuelles de la République, augmentées par les nouvelles levées de troupes, les Etats se sont occupé, dans cette Séance, des moyens d'y suppléer, sans charger les objets de première nécessité: en conséquence, ils ont arrêté, que l'impôt fixé sur les boissons étrangères, sera porté à 50. florins de plus par tonneau, pour toute espèce quelconque.

On a enjoint à la Commission du Trésor, de vendre au plus offrant, les biens qui appartennoient ci-devant aux ecclésiastiques établis dans les Provinces de Pologne, actuellement sous la domination de L'Empereur.

Par un arrêté de la Chambre, il a été défendu à tout citoyen de transporter des vivres pour l'armée Russe, hors des frontières du Royaume; mais, lors de cette défense, on crût peu nécessaire de spécifier que les trans-

XX

ports par eau n'etoient pas exceptés ; quelques particuliers, plus adroits à vendre leur bled qu'à saisir l'esprit d'une loi, ont pensé qu'ils ne l'enfreindroient point en passant la frontière par la rivière du *Dniester*; d'après cette persuasion, ils se sont présenté avec des bateaux chargés de grains destinés pour le camp Russe, devant la Douane des frontières, à dessein de passer outre; les officiers de cette administration, persuadés que l'ordonnance des Etats ne prêtoit point à l'équivoque, ont arrêté ces batimens; cet événement a donné lieu à la Note, que L'Ambassadeur de Russie a remis à la Députation des affaires étrangères, & qui a été lue aujourd'hui. Cette lecture fut suivie d'une Seconde défense, de transporter les denrées hors des frontières du Royaume; & pour prévenir tout mal-entendu, à l'avenir, on y a inséré, que tous transports soit par eau ou par terre, étoient également défendus.

Séance du Mardi 22.

Les officiers à la garde desquels le Prince Poniński fut remis le jour de sa fuite, ont été jugé par la Commission de guerre de la manière suivante: le Capitaine *Napiórkowski* condamné à une année de prison dans la forteresse de *Częstochowa*, avec moitié d'appointemens; & l'Enseigne *Smoleński* à Six mois d'arrêts: mais les Etats touchés de l'événement malheureux arrivé à ces deux officiers, leur ont fait una-

niment gracie. Mr. Suchorzewski Nonce de Kalisz, fut le seul qui opposa la nécessité d'un exemple pour la discipline militaire.

Les Etats voulant signaler cette journée par des biensfaits, ont assigné des récompenses aux 10. Cavaliers qui, dans une rencontre à Hulaypol, ont combattu courageusement & repoussé un détachement russe de 80. hommes, qui vouloit entrer sur le territoire de la République: Les *Towarzysz* feront fait officiers, & leur Pocztowy deviendront *Towarzysz*. Le Trésor de l'Etat leur fournira l'équipage.

Dans la Séance du Jeudi, on décida que les sommes placées en Pologne, provenantes du Clergé passé sous la puissance de L'Empereur, resteroient chez les particuliers où elles sont, & qu'ils en payeroient l'intérêt à 5. pour 100. à dater de l'année 1789.

Dans la Séance du Vendredi, les Etats toujours occupé des moyens d'augmenter les revenus, pour l'entretien de l'armée, enjoignirent à la Commission du Trésor, d'examiner les biens appartenant à l'Archevêché de Polock, qui se trouve sous la domination de la Russie, & d'en présenter l'état dans l'espace de trois mois.

Le Vice-Chancelier de la Couronne annonça à la Chambre, que la Commission du Trésor avoit reçu les conditions aux quelles les Genois consentent à l'emprunt qui leur est proposé, & dont voici les points: Que la garantie portera sur tous les revenus tant de la Couronne que

de Lithuanie, & particulierement, sur l'impôt des cheminées ainsi que celui sur les boissons, qui ne seront point diminués: ces articles ont été acceptés.

Nouvelles étrangères.

On dit que l'Impératrice de Russie a défendu l'entrée, dans ses ports, de la plupart des marchandises angloises, & entre-autres de la bière; mais on fait pour sûr, que cette défense a lieu pour toutes les marchandises étrangères venant du côté de la terre. Ceci regarde la Pologne, la Prusse, la Saxe, la France, & ensin tous ceux qui, jusqu'ici, ont vendu aux Russes à la foire de Leipzig. A la dernière foire, les marchands Russes qui durant les 3. foires précédentes, n'avoient rien payé, & qui devoient en Saxe 2. Millions de roubles, n'ont rien eu à credit, & seroient rétourné sans marchandises, si le Banquier frege, n'avoit pas fait bon pour quelques uns d'eux.

On perd à Pettersbourg, entre 30. & 40. pour cent, sur les billets de la Banque. Ces deux points prouvent que la difficulté de trouver de l'argent, est la cause de ces défenses: On cherche des moyens d'empêcher qu'il n'en sorte; ce que les défenses qui existent depuis fort long-temps, n'ont pas pu faire.

LETTRE Anonyme Adressée à l'Auteur du Journal Hebdomadaire de la Diette.

MONSIEUR!

LLe but d'un Ecrivain, qui se charge de faire paroître des feuilles periodiques,

est celui d'instruire le public sur les nouvelles du jour, & de communiquer à la posterité des monumens propres à faire connoître l'état, le caractère & le génie d'une Nation. Le devoir, que sa destination lui impose, est celui d'être franc, ouvert, ami de la Vérité & sur tout désintéressé, & impartial.

Ce n'est pas pour vous faire des reproches sur ce que vous manquez à l'un & à l'autre, que je viens de retracer Monsieur le tableau d'un Ecrivain tel qu'il doit être; mais pour vous rappeler, que celui qui se charge d' informer le public éclairé sur des affaires aussi intéressantes, que le sont celles de la Pologne, ne peut jamais donner trop de soin, à menager toutes les Classes de Citoyens, & à prêter à chacun, les sentimens, qui le caractérisent.

Le Journal Hebdomadaire de la Diette, que vous faites paraître tous les huit jours, n'a certainement point pour objet d'instruire mes Compatriotes sur l'état actuel de la Pologne, votre dessein est sans doute de faire part aux Nations étrangères des événemens mémorables, qu'une Diete composée de plus illustres Citoyens, étaie depuis environ douze mois, dans un pays

libre & independant; & en consequence Monsieur, Vos Ecrits servant à rélever devant l'étranger le Caractere d'une nation digne du sort le plus heureux, Vous mériteriez la reconnoissance de tout Citoyen sensible, de tout homme éclairé, qui cherit sa Patrie. Mais quelle idée donnez vous de la Pologne, quel tableau tracez vous de ses concitoyens, dans vos recits Lachoniques, qui sans donner même une légère esquisse sur des faits de la plus grande importance, revoltent tous ceux qui savent attacher le véritable prix aux actions vraiment heroiques, aux actions, qui portent l'empreinte du génie d'une Nation libre, & généreuse!

Dans le Nro. XLII. de Vos feuilles Periodiques en parlant de la Séance du Vendredi 28. Aout, vous dites au sujet de la Cavalerie Nationale que: „ *Les Capitaines de ces Compagnies, qui n'ont aucune paye, par ce qu'ils n'en ont point voulu, resteront sur l'ancien pied.* „ Je vous avoue Monsieur que cette manière de vous expliquer m'a étrangement surpris, & que je n'ai pas pu m'empêcher d'imputer à beaucoup d'injustice de Votre^e part, la manière froide, dont vous parlez sur le compte de

ces Capitaines, qui méritent d'être connus plus avantageusement par le public.

Oui Monsieur, des Officiers, qui se portent avec toute l'ardeur possible à remplir l'obligation de la Loi; qui dans l'espace de quelques Semaines parviennent à completer leurs compagnies composées de Gentilshommes; qui mettent sur pied en très peu de tems le plus beau corps de l'Armée qu'on puisse voir non seulement en Pologne, mais dans toute l'Europe; qui font un Sacrifice d'une partie de leurs biens, pour accelerer l'execution de la Loi; qui après tout ne demandent aucune paye, & aucune recompense, se contentant de celle que le plaisir de remplir leur devoir, & le témoignage du public leur procure; ont droit certainement de prétendre à un tableau plus juste, que celui que vous en avez fait dans votre Nro. cité ci dessus.

Une Action aussi généreuse dans les siecles reculés, auroit rempli les fastes des Nations respectables comme l'étoient la Grece & Rome; elle auroit poussé à la posterité comme un témoignage de la vertu, du désintéressement, & de l'amour de la Patrie; elle auroit couvert de Gloire des Citoyens, qui preseroient leur devoir & le

plaisir de le remplir, à toute autre considération. Mais c'en est assez; J'ose croire, que vous n'aurez pas été suffisement informé sur le compte des Capitaines de la Cavalerie que l'on appelle *Rotmistrz* dans notre Pays, & que c'est là, la raison, qui vous a déterminé à passer sous silence un fait, qui méritoit d'être connu, à l'étranger, comme un échantillon du génie & du caractère de toute la Nation.

L'amour de la Vérité, qui a conduit ma plume, me répond de la bienveillance avec laquelle vous recevrez l'avertissement inséré dans cette lettre, ainsi que les assurances de l'Estime parfaite, avec laquelle je suis à jamais.

*Monsieur
Votre très obéissant Serviteur.
NN.*

de Grodno le 8. Septembre 1789.

A cela nous prenons la liberté de répondre 1. que nous avons dans presque tous nos numéros parlé des Rotmistrz de la Cavallerie Nationale, de manière à contenter le Patriote le plus difficile en fait d'éloges 2. que, si en rendant compte de la Séance en question, nous avons cru devoir prendre un ton plus modeste, c'est que quelques uns des dits Rotmistrz emportés sans doute par l'esprit de corps, paroissent y vouloir se déshabiller d'une partie de leur désinteressement.